



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

juridictions pénales

Question écrite n° 97110

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, afin de savoir s'il dispose de statistiques sur le nombre de personnes condamnées au titre de l'article 132-26 du code pénal à une mesure de placement sous surveillance électronique au cours de l'année 2010.

Texte de la réponse

En 2010, le nombre de placements sous surveillance électronique prononcés par la juridiction de jugement en vertu de l'article 132-26-1 du code pénal était de 397, sur un total de 16 797 mesures de placement sous surveillance électronique prononcées, soit 2,4 %.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97110

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 2010, page 13896

Réponse publiée le : 16 août 2011, page 8870